Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20261109-2026060-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ
Réf : 2026.060

Le 9 novembre 2026 à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 3 novembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Moulins, Salle Kerléon, sous la présidence de Jean-Michel DANIEL, Maire.

Présents : Jean-Michel DANIEL, Eric SALAÜN, Charlène LE LIBOUX, Ronan CORBIHAN, Marie LE THOËR, Bernad LAZ, Régine LE GARREC, Christophe ABERT, Ludivine TANGUY, Leeann RONDREUX, Corinne COLLET, Christian COHU, Grégory LANGELOTTI, Abdel NJIKAM.

Absents et excusés : Véronique GOURIER (pouvoir donné à Leeann RONDREUX).

Secrétaire de séance : Leeann RONDREUX.

OBJET : Communication du rapport d'activité 2025 du SDEF

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-39 ;

Vu le rapport d'activité du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) pour l'année 2025 ;

Monsieur le Maire rappelle que le rapport annuel d'activité du SDEF doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Ce rapport présente les activités et les actions conduites par le syndicat au cours de l'année 2025. Il a été mis à la disposition des conseillers municipaux, ainsi que son support de présentation.

Le conseil municipal, après présentation du rapport et après avoir entendu le représentant de la commune au SDEF :

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2025 du SDEF ;
- DIT que cette communication sera mentionnée au procès-verbal de la séance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Locunolé,
Le Maire,

MAIRIE DE LOCUNOLÉ
29 (Finistère)